

## AVIS N° AV-2021-057

Événement	Païement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	ATTIJARIWAFABANK

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "ATTIJARIWAFABANK" avec assimilation des deux lignes

### - REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;
- Vu la décision de l'assemblée générale de "ATTIJARIWAFABANK" tenue le 27/05/2021 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - ARTICLE 1

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

(\*) :

- Païement en espèces de 6,75 MAD ;
- Option entre le paiement de 4,25 MAD en espèces ou sa conversion en totalité ou en partie en actions.

Exercice	2020
Ticker de l'instrument	ATW
Dividende ordinaire (MAD)	11,00 (*)
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	11,00
Date de détachement	05/07/2021
Date de paiement	27/08/2021

Centralisateur	Attijariwafa Bank
----------------	-------------------

## - ARTICLE 2

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- A l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.
- Et à l'assimilation des deux lignes.